

Les brèves du Sundep-Solidaires Paris



Novembre 2021

Inscriptions aux concours Cafep / Caer

Les inscriptions aux concours sont à enregistrer par internet à l'adresse <https://www.devenirenseignant.gouv.fr> du mardi 19 octobre 2021, à partir de 12 heures, au mercredi 17 novembre 2021, 17 heures, heure de Paris.

Les candidats doivent communiquer une adresse électronique leur permettant de recevoir un courriel rappelant la date et l'heure de l'enregistrement de l'inscription et leur numéro d'inscription, et comprenant au format PDF le récapitulatif des données saisies, la liste des pièces justificatives qu'ils seront invités à fournir ultérieurement ainsi que, lorsque le concours comporte une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), un document revêtu d'un code-barres qu'ils utiliseront comme page de couverture de leur dossier de RAEP. Ce dossier devra être envoyé par voie postale et en recommandé simple au plus tard le mardi 30 novembre 2021.

Les épreuves d'admissibilité auront lieu aux dates suivantes :

CAER/Agrégation : du mardi 25 janvier au vendredi 28 janvier 2022 ;

CAFEP/CAPES : du lundi 21 mars au jeudi 31 mars 2022 ;

Troisième CAFEP/CAPES : du lundi 21 mars au jeudi 31 mars 2022 ;

CAFEP/CAPET : le jeudi 3 et le vendredi 4 mars 2022 ;

CAFEP/CAPLP : le jeudi 10 et le vendredi 11 mars 2022.

Voir [l'arrêté du 15 octobre 2021](#).

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Actuellement, l'employeur n'a pas à consulter obligatoirement le CSE pour la mise en place ou la mise à jour du DUERP. Les élus peuvent le demander en application de l'article L. 2312-8 du Code du travail.

A compter du 31 mars 2022, la loi santé impose formellement la consultation du CSE par l'employeur pour la mise en place comme les mises à jour du document unique. Les élus du CSE doivent, même avant le 31 mars 2022, recevoir des documents liés à la sécurité dans le cadre de la consultation sur la politique sociale de l'entreprise : à savoir un rapport annuel écrit faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise et des actions menées au cours de l'année écoulée dans ces domaines, ainsi que le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail dans les entreprises d'au moins 50 salariés.

CCMA du 17 novembre 2021

La CCMA examinera les recours concernant la notation administrative des maîtres délégués attribuée pour l'année scolaire 2020-2021. Si vous êtes concerné·e, n'hésitez pas à nous contacter.

SUNDEP-Solidaires Paris – siège social : 31 rue de la grange aux belles 75010 PARIS

adresse postale : Bourse du Travail 3 rue du Château d'Eau 75010 PARIS

Tél. : 01 44 84 51 29 - E mail : sundep.paris@gmail.com

Site web national : <http://www.sundep.org/> - Site académique : <https://www.sundep.paris.org>